

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR -----
Procès-verbal de la réunion du 26 juin 2009 -----
Le Président, M. Philippe BULTOT ouvre la séance à 10 h 20 -----
Les Secrétaires sont MM. Yves DEPAS et Pierre VUYLSTEKE -----
L'ordre du jour a été établi comme suit : -----
Ouverture de la séance par M. le Président -----
Appel nominal des Conseillers -----
Dépôt du procès-verbal de la réunion du 19 juin 2009 -----
Communication du Président (s'il y a lieu) -----
Questions orales posées au Collège provincial (s'il y a lieu) -----
Lecture des rapports des Commissions – Discussion et vote des résolutions. -----
1^{re} Commission : n° 84/09. -----
3^e Commission : n° 40/09 (huis clos). -----
4^e Commission : n° 76/09. -----
6^e Commission : n° 62/09, 63/09, 64/09, 82/09, 83/09. -----

Liste des affaires portées à l'ordre du jour-----

1^{re} Commission : -----
Affaire n° 84/09 : Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre (A.I.S.B.S.) –
Emprunts d'investissements 2009. Octroi de la garantie provinciale au prorata des parts de la
Province de Namur (27,45%). -----
3^e Commission : -----
Affaire n° 40/09 : Administration de la Culture, du Tourisme et des Loisirs – Vacance
d'emploi de Premier Directeur – Promotion. (Huis clos). -----
4^e Commission : -----
Affaire n° 76/09 : Fixation du prix de la pension dans les internats des écoles provinciales. ----
6^e Commission : -----
Affaire n° 62/09 : Compte et bilan de la Régie "Château de Namur" pour l'exercice 2008 –
Approbation. -----
Affaire n° 63/09 : Arrêts des comptes et bilan de l'exercice 2008. -----
Affaire n° 64/09 : Comptes 2008 – Ajustements budgétaires à l'utilisation des enveloppes
budgétaires conformément à l'article 10 du 02/06/1999 du RGCP. -----
Affaire n° 82/09 : 1^{er} tableau des modifications budgétaires. -----
Affaire n° 83/09 : 1^{er} tableau des modifications budgétaires – Autorisation d'emprunt. -----

Présents:-----
Groupe PS : Jean-Louis CLOSE, Maxime DELAITE, Yves DEPAS, Alexandre DEPAYE,
Pierre-Yves DERMAGNE, Véronique FABRIS, Martine JACQUES, Robert JOLY,
Dominique NOTTE, Yvan PETIT, Bernard PONCELET, Khalid TORY.-----
Groupe MR : Marie-Claude ABSIL-LAHAYE, Françoise BAILY-BERGER, Philippe
BULTOT, Robert CAPPE, Robert CLOSSET, Luc DELIRE, Joseph DETHY, Bernard
DUCOFFRE, Anne HUMBLET, Jacky MATHY, José PAULET, Fabien SCAILLET,
Stéphanie THORON, Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE, Michel WAUTHIER.--
Groupe CDH : Etienne BERTRAND, Patrick BISCARI, Guy CARPIAUX, Alain COLLIN,
Benoît DISPA, Pierre GENARD, Jacques MAZY, Françoise NAHON-DELFORGE, Lionel
NAOMé, Françoise SARTO-PIETTE, Pierre TASIAUX. -----
Groupe ECOLO : Etienne CLEDA, Philippe HUBAUX, Laurence LAMBERT, Gauthier LE
BUSSY, Virginie MARCHAL, André PIERARD, Michel SOMVILLE.-----

Excusés : MM. Robert DUBUC (CDH), Denis LISELELE (PS), Maryse ROBERT (PS). -----

M. le Greffier Provincial, Daniel GOBLET, assiste à la réunion. -----

M. le Président signale que le procès-verbal de la réunion du 19 juin 2009 se trouvera sur le bureau en septembre conformément au CDLD qui prévoit qu'il soit à disposition des Conseillers 7 jours francs avant son approbation. -----

Arrivée de Mme Natalie MARICHAL (PS) à 10 h 25 -----

Le Conseil provincial a la demande de M. le Président prend acte de la démission de M. MOUYARD et l'accepte. -----

M. le Président propose au Conseil de procéder à l'installation d'une Conseillère provinciale effective, en remplacement de M. Gilles MOUYARD, démissionnaire; il fait constituer une commission de cinq membres appelés à vérifier les pouvoirs du Conseiller suppléant. Le sort désigne : MM. Jacky MATHY, Benoît DISPA, Guy CARPIAUX, Michel WAUTHIER, Lionel NAOMÉ. -----

M. le Président suspend la séance pour permettre à la commission de se réunir (à 10 h 25).-----

Reprise de la séance publique (à 10 h 35) -----

Arrivée de M. Claude BULTOT (PS) à 10 h 35 -----

M. CARPIAUX, Rapporteur, communique à l'assemblée le rapport favorable, établi par la Commission, de validation des pouvoirs de Mme Nadine GUISSSET. M. le Président met les conclusions du rapport au vote. Décision : le Conseil adopte le rapport à l'unanimité. -----

Sur invitation de M. le Président, Mme GUISSSET prête serment entre ses mains : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ». -----

M. le Président félicite Mme GUISSSET et lui souhaite un mandat fructueux au sein de l'Assemblée. Il l'invite à signer le procès-verbal de sa prestation de serment. -----

M. le Président propose au Conseil de procéder à la désignation d'un Député provincial, en remplacement de M. Gilles MOUYARD, démissionnaire. Un avenant au pacte de majorité, à été remis à M. le Président, proposant M. Luc DELIRE en tant que candidat Député provincial proposé par les groupes PS et MR. -----

Le Président fait voter l'avenant au pacte de majorité à haute voix et par appel nominal. Le tirage au sort désigne M. DEPAS pour commencer l'appel. Décision : 49 votants, 31 voix pour, 18 abstentions. Le Conseil adopte l'avenant au pacte de majorité. -----

POUR : Marie-Claude ABSIL-LAHAYE, Françoise BAILY-BERGER, Claude BULTOT, Philippe BULTOT, Robert CAPPE, Jean-Louis CLOSE, Robert CLOSSET, Maxime DELAITE, Luc DELIRE, Yves DEPAS, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves DERMAGNE, Joseph DETHY, Bernard DUCOFFRE, Véronique FABRIS, Nadine GUISSSET, Anne HUMBLET, Martine JACQUES, Robert JOLY, Natalie MARICHAL, Jacky MATHY, Dominique NOTTE, José PAULET, Yvan PETIT, Bernard PONCELET, Fabien SCAILLET, Stéphanie THORON, Khalid TORY, Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE, Michel WAUTHIER.-----

ABSTENTION : Etienne BERTRAND, Patrick BISCARI, Guy CARPIAUX, Etienne CLEDA, Alain COLLIN, Benoit DISPA, Pierre GENARD, Philippe HUBAUX, Laurence LAMBERT, Gauthier LE BUSSY, Virginie MARCHAL, Jacques MAZY, Françoise NAHON-DELFORGE, Lionel NAOMÉ, André PIERARD, Françoise SARTO-PIETTE, Michel SOMVILLE, Pierre TASIAUX. -----

M. DELIRE est élu Député provincial. Sur invitation de M. le Président, M. DELIRE prête serment entre ses mains : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ». -----

M. le Président félicite M. DELIRE et lui souhaite un mandat fructueux au sein de l'Assemblée. Il l'invite à signer le procès-verbal de sa prestation de serment. -----

M. le Président invite le groupe MR à faire part au Bureau des changements en son sein, ainsi que des changements éventuels au niveau des Commissions. -----

M. DELIRE remercie et présente ses objectifs en qualité de Député provincial. -----

Affaires soumises au Conseil : Lecture des rapports des Commissions - Discussion et vote sur les conclusions de ces rapports.-----

1^{re} Commission : -----

Affaire n°84/09 : Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre (A.I.S.B.S.) – Emprunts d'investissements 2009. Octroi de la garantie provinciale au prorata des parts de la Province de Namur (27,45%). -----

M. CLEDA, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité la résolution : -----

Le Conseil provincial, -----

VU la demande reçue le 16 juin 2009 par laquelle l'Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre sollicite la garantie de la Province pour les huit emprunts qu'elle envisage de contracter auprès de la Banque DEXIA ; -----

- Emprunt de 1.655.940 €(30 ans) -----
- Emprunt de 2.349.872 €(10 ans) -----
- Emprunt de 563.227 €(10 ans) -----
- Emprunt de 1.492.042 €(5 ans) -----
- Emprunt de 198.067 €(5 ans) -----
- Emprunt de 500.000 €(10 ans) -----
- Emprunt de 700.000 €(10 ans) -----
- Emprunt de 850.000 €(5 ans) -----

VU l'article L 3122-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à la tutelle générale d'annulation ; -----

CONSIDERANT la volonté de la Province de doter l'A.I.S.B.S. d'infrastructures et d'équipements devant lui permettre d'assurer efficacement ses missions et de dispenser des soins médicaux de qualité ; -----

CONSIDERANT que le capital de l'A.I.S.B.S. est détenu par d'autres pouvoirs publics que la Province, en l'occurrence les Communes de Sambreville, Jemeppe-sur-Sambre, Fosses-La-Ville, Sombreffe et Mettet ; -----

ATTENDU qu'il serait équitable que les nouveaux emprunts soient garantis par chacun des associés, au prorata du pourcentage du capital détenu pour chacun d'eux ; -----

ATTENDU que la Province de Namur détient 27,45 % du capital de l'A.I.S.B.S. ; -----
VU les décrets du 1^{er} avril 1999 organisant la tutelle sur les Provinces de la Région wallonne
et du 12 février 2004, organisant les Provinces wallonnes tels qu'ils ont été codifiés par
l'arrêté du 22 avril 2004 établissant le Code de la Démocratie Locale et de la
Décentralisation ; -----

VU l'avis de la 1^{re} Commission, -----
ARRETE -----

Article 1 : La Province de Namur se porte caution afin de garantir le respect de tous les
engagements, en matière de remboursement que l'Association Intercommunale de Santé de la
Basse-Sambre (A.I.S.B.S.) contractera dans le cadre des huit emprunts dont question ci-avant,
dont le montant total de 8.309.148 € qu'elle souscrira auprès de la Banque DEXIA. -----

La garantie de la Province se limitera toutefois au pourcentage du capital de l'A.I.S.B.S.
qu'elle détient, soit 27,45 %.-----

Article 2 : La présente résolution sera transmise au Gouvernement Wallon pour approbation. -

Article 3 : la présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site
internet de la Province de Namur. -----

Article 4: Expédition de la présente résolution sera adressée à : -----

- Au Ministère des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique de la Région Wallonne. ---
- L'Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre. -----
- Madame D. HICGUET, Premier Directeur -----
- Monsieur J.-M. WARNON, Receveur Provincial -----
- Monsieur L. RANDOLET, Directeur du Service de la Comptabilité -----
- Au Service Provincial d'Action Sociale. -----

3^e Commission : -----

M. le Président annonce qu'en raison du huis clos l'affaire 40/09 sera traitée en fin de séance. -

4^e Commission : -----

Affaire n°76/09 : Fixation du prix de la pension dans les internats des écoles provinciales. ---

M. DEPAYE, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité la
résolution : -----

Le Conseil provincial, -----

VU le CDLD en son article 22.12.32 -----

VU les résolutions du Conseil provincial des 04/10/74, 17/06/75, 02/05/77, 12/10/82,
03/10/83, 14/02/85, 25/06/85, 18/12/86, 20/03/87, 26/06/87, 26/03/96 et 24/09/02, relatives
aux montants de la pension à payer par les étudiants fréquentant les internats des
établissements provinciaux d'enseignement; -----

VU la circulaire du 24 mars 1995 émanant du Ministère de l'Education et de la Recherche
scientifique portant sur l'adaptation du prix de la pension dans les internats, les minimum et
maximum requis; -----

CONSIDERANT qu'il y a lieu de diminuer l'écart existant entre le prix pratiqué par la
Communauté française et celui de la Province de Namur puisque celui-ci ne se justifie pas
tant du point de vue du principe que du point de vue du type de nos infrastructures
accueillantes; -----

CONSIDERANT qu'il est cependant logique d'appliquer un prix supérieur pour l'Ecole
Hôtelière provinciale étant donné que 50 fois par an les étudiants ont un repas didactique,
gastronomique plus cher qu'un repas habituel servi dans les internats. -----

VU la proposition du Collège provincial en sa séance du 4 juin 2009. -----

VU le rapport de la 4^e Commission ; -----

ARRETE : -----

Article 1 : -----

La nouvelle formule adoptée pour le calcul du montant annuel de la pension est la suivante : -

o Pour les internats des établissements provinciaux d'enseignement (ETPA, IPES, Gesves) : -

Appliquer le prix de la Communauté française qui est publié au Moniteur belge au mois de mai de l'année scolaire précédente -----

o pour l'Ecole Hôtelière provinciale : -----

Appliquer le prix de la Communauté française qui est publié au Moniteur belge au mois de mai de l'année scolaire précédente + 250 €-----

Les 250 € supplémentaires de l'Ecole Hôtelière devront être indexés à partir de septembre 2010 comme suit : -----

$250 \times (\text{indice santé d'août année } n / \text{Indice santé d'août année } (n-1))$ -----

La résolution du Conseil provincial du 24 septembre 2002 visant à adapter le prix de la pension et à appliquer un nouveau mode de calcul pour le prix de la pension des étudiants fréquentant les internats des établissements provinciaux d'enseignement est abrogée. -----

Article 2 : -----

Les présentes dispositions seront d'application dès septembre 2009. -----

Article 3 : -----

Une copie de la présente résolution sera adressée : -----

- à Monsieur J-M WARNON, Receveur provincial -----

- à Madame BRIDOUX, Directeur -----

- aux Directions des écoles concernées -----

- au service provincial pour insertion au Bulletin provincial -----

6^e Commission : -----

Affaire n° 62/09 : Compte et bilan de la Régie Provinciale "Château de Namur" pour l'exercice 2008 – Approbation. -----

M. LE BUSSY, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité la résolution : -----

Le Conseil provincial, -----

VU l'accord de l'Exécutif Régional Wallon sur l'organisation en régie provinciale du Château de Namur le 9 janvier 1990; -----

VU l'article 86 du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes; -----

VU l'article L2223-2 du Code Wallon de la Démocratie Locale; -----

VU les articles 29 et 30 du règlement général sur la gestion des régies provinciales pour la Province de Namur; -----

VU la proposition du Collège provincial; -----

VU l'avis de la 6^e commission; -----

ARRETE: -----

Article 1^{er} : Les compte et bilan ci-joints pour la Régie Provinciale "Château de Namur" et relatifs à l'exercice 2008 sont approuvés. -----

Article 2: Le bénéfice de 88.296,05 EUR est affecté à un fonds de réinvestissement. -----

Affaire N° 62/09: Compte et bilan de la Régie Provinciale
"Château de Namur" pour l'exercice 2008 - approbation

Compte de trésorerie au 31.12.2007

Disponible au 1.1.2008

DEXIA 091-0101964-46	190.191,09
DEXIA 055-0015111-85	240.000,00
Citibank 953-0430081-49	19.090,91
ING 350-1005115-23	-488,36
ING BUS ACCOUNT 350-1005115-23	3.759,10
Caisse espèces	17.622,39
Caisse devises	27,90
Caisse chèques	58,08
Virements internes	2.000,00
	<hr/>
	472.261,11

Recettes globales de l'exercice 2008

DEXIA 091-0101964-46	2.789.892,46
DEXIA 055-0015111-85	780.954,58
Citibank 953-0430081-49	315.611,76
ING 350-1005115-23	7.368,36
ING BUS ACCOUNT 350-1005115-23	3.887,19
Caisse espèces	340.918,41
Caisse devises	0,00
Caisse chèques	446,55
Virements internes	1.841.526,15
	<hr/>
	6.080.605,46

Dépenses globales de l'exercice 2008

DEXIA 091-0101964-46	2.681.015,63
DEXIA 055-0015111-85	750.954,58
Citibank 953-0430081-49	275.396,31
ING 350-1005115-23	6.832,69
ING BUS ACCOUNT 350-1005115-23	3.759,10
Caisse espèces	337.086,10
Caisse devises	27,90
Caisse chèques	469,03
Virements internes	1.841.526,15
	<hr/>
	5.897.067,49

Disponible au 31.12.2008

DEXIA 091-0101964-46	299.067,92
DEXIA 055-0015111-85	270.000,00
Citibank 953-0430081-49	59.306,36
ING 350-1005115-23	47,31
ING BUS ACCOUNT 350-1005115-23	3.887,19
Caisse espèces	21.454,70
Caisse devises	0,00
Caisse chèques	35,60
Virements internes	2.000,00
	<hr/>
	655.799,08

Certifié exact.

Le Receveur
(s) J.M. ALLARD

		Montants Cumulés 12/08	Montants Cumulés 12/07
1. BILAN APRES REPARTITION			
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES			
	20/28	1 160 805.97	1 283 073.90
I. Frais d'établissement	20	0.00	0.00
204000 PRE OPENING 1997		188 205.37	188 205.37
204009 AMORT. S/ PREOPENING		- 188 205.37	- 188 205.37
II. Immobilisations incorporelles	21	0.02	916.69
212000 LOGICIEL INFORMATIQUE		44 355.37	44 355.37
212009 AMORT. LOGICIEL INFORMATIQUE		-44 355.37	-44 355.37
213000 ETUDE DE FAISABILITE		9 709.98	9 709.98
213009 AMORT./ETUDE FAISABILITE		-9 709.96	-8 793.29
III. Immobilisations corporelles	22/27	1 160 805.95	1 282 157.21
A. Terrains et constructions	22	1 043 764.52	1 152 352.70
220000 INVESTS.DE RENOVATION 1997		1 353 762.73	1 353 762.73
220009 AMORT. S/ RENOVATION 1997		- 611 870.80	- 571 219.21
221000 TRAV. ANNEXES A LA RENOV. 1997		11 585.45	11 585.45
221009 AMORT. S/TRAVAUX ANNEXE		-11 585.45	-11 585.45
223000 INVESTS.DE SECURITE		56 075.77	56 075.77
223009 AMORT. INVEST.DE SECURITE		-50 468.16	-44 860.59
224000 RENOVATION REZ-DE-CHE		41 630.45	41 630.45
224009 AMORT. S/REZ-DE-CHAUS.CHAMBRES		-34 305.11	-27 850.78
225000 INVESTS.DE RENOVATION 2005		483 410.60	483 410.60
225009 AMORT. S/RENOVATION 2005		- 197 270.96	- 138 596.27
226000 BALNEO		2 800.00	
B. Installations, machines et outillage	23	63 152.69	82 574.37
230000 INSTALLATIONS		44 997.97	44 997.97
230009 AMORT. S/ INSTALLATIONS		-38 675.78	-33 861.29
230100 AMENAGMENTS		124 434.65	124 434.65
230109 AMORT. AMENAGEMENTS		-87 339.32	-79 974.33
230200 AMENAGEMENTS CUISINES		334 474.03	334 474.03
230209 AMORT. AMENAGEMENTS CUISINE		- 314 738.86	- 307 496.66
232000 OUTILLAGE		1 265.03	1 265.03
232009 AMORT. S/ OUTILLAGE		-1 265.03	-1 265.03
C. Mobilier et matériel roulant	24	53 888.74	47 230.14
240000 MOBILIER ET MATERIEL		396 101.81	371 094.91
240009 AMORT. S/ MOB. et MAT.		- 342 213.07	- 323 864.77
	29/58	987 019.08	831 828.25
ACTIFS CIRCULANTS			
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	64 073.06	56 657.48
A. Stocks	30/36	64 073.06	56 657.48
4. Marchandises	34	64 073.06	56 657.48
340000 STOCK ALIMENTATION		20 628.35	15 817.63
341000 STOCK BOISSONS		40 579.62	38 850.18
342000 STOCK PRODUITS NETTOYANTS		1 790.79	1 277.47
343000 STOCK BOITE A CIGARES		1 074.30	712.20
VII. Créances à un an au plus	40/41	157 332.10	182 473.05
A. Créances commerciales	40	108 948.54	145 747.40
400000 CLIENTS		124 320.50	159 658.66
409000 REDUCTIONS DE VALEUR ACTEES (-)		-15 371.96	-13 911.26
B. Autres créances	41	48 383.56	36 725.65
412600 PRECOMPTE IMMOBILIER A RECUPER		43 938.24	28 817.06
451200 COMPTE COURANT TVA			3 966.30
489600 EMBALLAGES CONSIGNES		4 445.32	3 942.29
IX. Valeurs disponibles	54/58	655 799.08	472 261.11

		Montants Cumulés 12/08	Montants Cumulés 12/07
550000	CREDIT COMMUNAL CTE. A VUE	299 067.92	190 191.09
550005	CITIBANK 953-0430081-49	59 306.36	19 090.91
550006	BBL 350-1005115-23	47.31	- 488.36
550007	BBL BUS ACCOUNT 350-1005115-23	3 887.19	3 759.10
553000	COMPTE DE PLACEMENT C.T.	270 000.00	240 000.00
570000	CAISSE ESPECES	21 454.70	17 622.39
570010	CAISSE DEVICES		27.90
570020	CAISSE CHEQUES	35.60	58.08
580000	VIREMENTS INTERNES	2 000.00	2 000.00
X. Comptes de régularisation		109 814.84	120 436.61
490000	CHARGES A REPORTER	18 544.55	15 031.17
491000	PRODUITS ACQUIS	91 270.29	105 405.44
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	2 147 825.05	2 114 902.15
Comptes d'ordre débiteurs	0/8/9	734.91	
999999	COMPTE D'ATTENTE ORDINATEUR BF	734.91	

		Montants Cumulés 12/08	Montants Cumulés 12/07
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
	10/15	<u>715 636.53</u>	<u>635 507.99</u>
IV. Réserves	13	461 479.22	373 183.17
A. Réserve légale	130	198 990.70	198 990.70
130000 RESERVES		198 990.70	198 990.70
D. Réserves disponibles	133	262 488.52	174 192.47
133000 RESERVES POUR REINVESTISSEMENT		262 488.52	174 192.47
V. Bénéfice reporté	140	209 827.04	209 827.04
140000 BENEFICE REPORTE (OU PERTE)		209 827.04	209 827.04
VI. Subsidés en capital	15	44 330.27	52 497.78
150000 SUBSIDE REGION WALLONNE 2000		34 729.88	34 729.88
150005 SUBSIDE REGION WALLONNE 2006		50 000.00	50 000.00
151000 SUBSIDE TRANSFERE AU RESULTAT		-40 399.61	-32 232.10
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES			
	16	<u>18 596.72</u>	<u>15 852.00</u>
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	18 596.72	15 852.00
3. Grosses réparations et gros entretien	162	18 596.72	15 852.00
162000 PROV. PR GROSSES REPARATIONS		18 596.72	15 852.00
DETTES			
	17/49	<u>1 414 326.71</u>	<u>1 463 542.16</u>
VIII. Dettes à plus d'un an	17	971 400.93	1 050 971.81
A. Dettes financières	170/4	971 400.93	1 050 971.81
4. Etablissements de crédit	173	971 400.93	1 050 971.81
173004 EMPRUNT 2 MILLIONS 1997 N°7		37 812.59	39 130.40
173006 EMPRUNT CCB N° 5 33.5 M		619 271.30	641 675.10
173011 PRET N°13 2000000 1999		0.01	5 774.07
173012 PRET N°12 2742839 2000		8 181.04	16 046.68
173013 PRET BBL 2101090		12 089.87	17 763.56
173015 EMPRUNT CCB N°15 400000 EUROS		294 046.12	330 582.00
IX. Dettes à un an au plus	42/48	422 426.31	390 124.44
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	102 152.69	117 334.78
420000 DETTES +1 AN ECHEANT DS ANNEE		102 152.69	117 334.78
C. Dettes commerciales	44	175 660.61	190 149.05
1. Fournisseurs	440/4	175 660.61	190 149.05
440000 FOURNISSEURS		132 116.25	151 734.02
444000 FACT. A RECEVOIR		43 544.36	38 415.03
D. Acomptes reçus sur commandes	46	33 546.00	30 077.50
460000 ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		33 546.00	30 077.50
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	111 067.01	52 563.11
1. Impôts	450/3	19 501.84	9 775.14
451200 COMPTE COURANT TVA		10 462.46	
453000 PRECOMPTES RETENUS		9 039.38	9 775.14
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	91 565.17	42 787.97
454000 OFFICE NAT. DE LA SECURITE SOC		-20 144.23	-5 204.04
455000 REMUNERATIONS		-97.52	
456000 PECULES DE VACANCES PROV.		42 228.03	35 919.01
456400 REVALORI.SALARIALE PROVISION		66 048.50	12 073.00
456500 PRIME RENTABILITE PROV.		3 530.39	
X. Comptes de régularisation	492/3	20 499.47	22 445.91

		Montants Cumulés 12/08	Montants Cumulés 12/07
492000	CHARGES A IMPUTER	20 499.47	22 445.91
TOTAL DU PASSIF		2 148 559.96	2 114 902.15

		Montants Cumulés 12/08	Montants Cumulés 12/07
2. COMPTE DE RESULTATS			
I. Ventes et prestations	70/74	1 994 270.52	1 885 692.56
A. Chiffre d'affaires	70	1 876 495.84	1 738 147.37
700000 CHIFFRE D'AFFAIRES		1 876 495.84	1 738 147.37
D. Autres produits d'exploitation	74	117 774.68	147 545.19
743000 INTERVENTION PEDAGOGIQUE		112 000.00	138 947.00
745000 REFACT. 1/2 HONORAIRES CONSULT			2 837.15
745100 CHEQUE REPAS: QUOTE-PART PERS.		5 774.68	5 761.04
II. Coût des ventes et des prestations (-)	60/64	-1 883 272.29	-1 763 069.60
A. Approvisionnements et marchandises	60	407 059.59	354 444.81
1. Achats	600/8	414 475.17	359 503.07
600100 ACHAT NOURRITURE		307 982.18	264 665.70
600200 ACHAT BOISSONS		105 200.26	93 361.70
603100 ACHAT CIGARETTES		1 292.73	1 475.67
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	-7 415.58	-5 058.26
609000 VARIATION DES STOCKS		-6 540.16	-4 951.39
609100 VARIAT. ST. PROD. D'ENTRETIEN		- 513.32	301.23
609200 VARIATION STOCK BTE. A CIGARES		- 362.10	- 408.10
B. Services et biens divers	61	436 254.99	460 480.19
611150 FOURNITURE GAZ		39 871.68	35 748.30
611200 ELECTRICITE		36 486.00	36 022.60
611210 ACHAT AMPOULES		2 333.12	2 918.89
611300 EAU		10 988.72	10 800.01
611400 PRODUITS D'ENTRETIEN		22 160.55	19 077.06
611401 PRODUITS DE NET. VAISSELLE		3 690.24	1 787.49
611410 PRODUITS D'ACCUEIL		2 337.89	2 512.35
61150 ENTRETIEN MAT. CUISINE		7 985.84	13 262.78
611600 ASSURANCE INCENDIE		12 679.95	5 267.69
611700 ASSURANCES DIVERSES		1 000.78	5 646.20
611710 ASSURANCE TT RISQUE		595.64	595.64
611720 ASSURANCE RESPONSABILITE CIVIL		1 080.66	1 093.87
611800 ACHAT FLEURS DECORATION		1 165.47	1 833.63
611900 TRAVAUX D'IMPRIMERIE		848.24	
612100 FOURNITURES DIVERSES CUISINE		4 179.77	4 782.73
612110 FOURNITURES DIVERSES SALLE		4 219.79	4 974.96
612120 FOURNITURES DIVERSES ROOMS		378.28	532.66
612130 FOURNITURES DE MAINTENANCE		1 619.12	2 171.71
612131 ACHAT CLEFS		275.70	256.80
612140 ACHAT VAISSELLE		848.65	1 369.32
612150 FRAIS DE DECORATION		2 446.08	2 142.67
612300 FOURNITURES DE BUREAU		2 807.27	3 512.76
612400 FRAIS POSTAUX		414.37	428.33
612500 ENTRETIEN DU PARC		828.34	824.18
612501 ECLAIRAGE DU PARC			69.49
612600 ENTRETIEN TAPIS		1 654.34	1 528.48
612610 LAVAGE VITRES		4 932.12	4 932.12
612630 SYSTEME DE SECURITE		593.45	573.33
612700 PHOTOCOP. INFOTEC RECEPTION		1 366.77	2 503.18
612710 PHOTOCOP. INFOTEC COMPTABILITE		221.53	335.70
612720 ENTRETIEN MATERIEL INFO			929.14
612721 MISE A JOUR CUBIC		900.00	602.00
612722 TRAVAUX INFORM. S/ P.C.		20.00	495.00
612723 SUPPORT FIDELIO		3 347.34	3 249.92
612730 LUTTE ANTIPARASITAIRE		6 250.49	6 063.15
612800 ENTRETIEN ASCENSEUR KONE		2 918.76	3 211.42
612810 ENTRETIEN ASCENSEUR SCHINDLER		3 580.05	2 717.66
612820 MAINTENANCE TELEPHONIE		4 070.88	4 118.89
612830 CONTROLES SECURITE		4 689.42	1 510.58
612831 VERIF. ASCENSEURS		425.79	455.92
612833 CONTROLE SECURITE INSTAL. GAZ		648.32	623.39

		Montants Cumulés 12/08	Montants Cumulés 12/07
612834	PORTE D ENTREE	24.03	2 002.05
612835	VERIF. INSTALL. ELECTR. BT	80.00	
612836	VERIF. INSTALL. HOTTES	145.00	
612840	REPARATIONS PETIT MATERIEL	391.37	684.35
612841	ENTRETIEN REPARATION CHAUFFAGE	3 057.60	1 675.11
612910	ENTRETIEN DES LOCAUX	1 920.21	2 663.74
612920	ENTRETIEN POMPES BAR	349.62	334.57
612930	ENTRETIEN CLIMATISEURS		690.00
612940	ENTRETIEN EASYDENTIC	1 575.00	
613000	RETRIBUTIONS DE TIERS	25 885.99	19 783.07
614100	FRAIS DE PUBLICITE	30 693.68	32 123.23
614110	NEW REPAS D'ACCOMPAGNEMENT	425.00	48.00
614130	AFFILIATION HORECA	52.00	13.00
614140	AFFILIATION OPT	75.00	400.00
614201	JOURNAUX	484.00	464.00
614210	REDEVANCES VISA	4 008.87	4 264.22
614220	REDEVANCES EUROCARD	3 230.20	2 109.64
614230	REDEVANCES AMERICAN EXPRESS	2 572.56	3 139.09
614240	REDEVANCES DINERS	174.05	144.85
615100	FRAIS DEPLCMT DEP. MARKETING	286.12	112.10
615110	PETIT MATERIEL	4 354.44	6 241.10
615130	ACHAT LINGE	885.94	2 770.80
615140	LOCATION DE MATERIEL	12 818.02	11 357.08
615142	LOCAT.MAT.DIFFUSION RDC	5 880.00	5 880.00
615143	LOCATION DE MATERIEL ROULANT	7 154.40	7 980.16
615160	BLANCHISSERIE	50 860.55	45 012.08
615180	VETEMENTS DE TRAVAIL:ACHAT	7 922.20	3 684.10
615181	VETEMENTS DE TRAVAIL: ENTRET.	119.88	
615182	VETEMENTS TRAVAIL ENTR. HOOP	14 843.53	
615200	FRAIS DEPLCMT DEP. ADMINISTR.	108.11	351.20
615210	SPECTACLES ET ANIMATIONS	750.00	700.00
615510	ENLEVEMENT DES DECHETS	9 532.12	8 246.00
615820	FRAIS MEDICAUX	483.29	443.06
615830	SECRETARIAT SOCIAL CIGER	6 755.08	6 360.00
615840	FRAIS DE DEPLACEMENT PERSONNEL	3 751.85	4 210.98
615850	FRAIS DEPLACMT ELEVES	2 432.30	2 380.40
615870	FRAIS STAGE VISITE PROFES.FORM	73.60	733.50
615900	FOURNITURES POUR CLIENTS	9 064.21	7 613.02
615901	DEBOURS CLIENTS	141.78	
615910	BICS ET ALLUMETTES CHATEAU	405.00	443.50
616000	P.T.T.	6 859.83	4 267.28
616100	G.S.M. REMBOURS./BELGACOM MOB.	-5 102.33	-3 847.08
616200	G.S.M. 0475/657510	477.17	343.75
616500	G.S.M. 0477/297074	623.92	690.75
616600	G.S.M. 0478/274012	232.96	221.45
617200	HONORAIRES EXPERTS	10.00	
617201	HONORAIRES EXPERTS HGOP	210.00	
617300	HONORAIRES CONSULTANT		5 205.87
617302	HONORAIRES ASSISTANT MANAGERIA	20 000.00	74 368.08
617600	REMUNERATION RECEVEUR	1 531.02	1 478.61
619800	FRAIS BANCAIRES	784.41	1 211.48
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	873 486.76	754 738.50
620200	REMUNERATIONS-EMPLOYES	456 977.90	390 983.80
620300	REMUNERATIONS-OUVRIERS	124 035.89	107 495.14
620340	PRIMES DE RENTABILITE	23 875.63	20 902.55
620350	PRIME SYNDICALE	1 163.75	
620400	PERSONNEL CONSUMPTION	13 598.82	16 541.48
620420	TICKETS RESTAURANT	27 443.12	27 344.28
621000	COTISAT. PATR. D'ASS. SOC.	173 310.07	148 205.63
621100	COT.PATRONALE REGUL.H.GOP		-6 334.45
622200	STAGE	10 968.00	13 017.00
623100	MEDECINE DU TRAVAIL 1997		1 611.94
623300	PECULE VACANCES (FERMETURE)	42 228.03	35 919.01
623310	REP.PROVISION PECULE VACANCE	-35 919.01	-33 262.99
***** 625000	PECULE DE VACANCES	35 804.56	32 315.11
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	150 074.83	166 786.96

		Montants Cumulés 12/08	Montants Cumulés 12/07
630000	DOT. AMORT. ET RED.VAL.S/IMM.	150 074.83	166 786.96
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	631/4	1 460.70	13 162.26
634000	REDUCT. DE VALEUR S/ CREANCES	1 460.70	609.45
634100	REDUC.VALEUR S/CREANCE H.G.O.P		12 552.81
F. Provisions pour risques et charges (dotations + utilisations et reprises -)	635/7	2 744.72	7 926.00
63600	PROVIS.REPARATION:DOTATION	2 744.72	7 926.00
G. Autres charges d'exploitation	640/8	12 190.70	5 530.88
640000	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		87.39
640160	TAXE CIRCULATION VOITURE	31.15	30.76
640170	TAXE CHAINE ALIMENTAIRE	203.69	156.87
640300	DOUANES ET ACCISES	552.00	552.00
640400	REDEVANCES RADIO TV	2 316.30	2 346.90
640500	TAXES COMMUNALES	546.16	
6407	TAXE SABAM REMU EQUITABLE	1 078.66	901.93
640900	TAXES ATN-OFFICERS	1 174.68	1 454.03
641000	LOCATION IMMOBILIERE	1.00	1.00
645000	COUT DIDACTIQUE ELEVES EHN	6 287.06	
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	110 998.23	122 622.96
IV. Produits financiers	75	19 968.42	13 919.36
A. Produits des immobilisations financières	750	11 798.03	5 703.87
750000	PROD. DES IMMOB. FINANCIERES	11 798.03	5 703.87
C. Autres produits financiers	752/9	8 170.39	8 215.49
753000	SUBSIDES EN CAPITAL, INTERETS	8 167.51	8 167.51
754000	DIFFERENCES DE CHANGE	2.88	44.88
756000	INTERETS RETARD		3.10
V. Charges financières (-)	65	-42 910.54	-46 826.43
A. Charges des dettes	650	42 757.41	46 743.13
650000	CHARGES FINANCIERES S/EMPRUNTS	42 757.41	46 743.13
C. Autres charges financières	652/9	153.13	83.30
657000	INTERETS DE RETARD	153.13	83.30
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	88 056.11	89 715.89
VII. Produits exceptionnels	76	239.94	8 264.02
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	239.94	8 264.02
760000	PRODUITS EXCEPTIONNELS	239.94	8 264.02
VIII. Charges exceptionnelles (-)	66		- 848.60
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		848.60
660000	CHARGES EXCEPTIONNELLES		848.60
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	88 296.05	97 131.31
XI. Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	88 296.05	97 131.31
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68	88 296.05	97 131.31

		Montants Cumulés 12/08	Montants Cumulés 12/07
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69	298 123.09	306 958.35
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	88 296.05	97 131.31
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	209 827.04	209 827.04
790000 BENEFICE REPORTE EXERCICE PREC		209 827.04	209 827.04
C. Affectation aux capitaux propres (-)	691/2	-88 296.05	-97 131.31
2. à la réserve légale	6920	88 296.05	97 131.31
692000 DOTATION AUX AUTRES RESERVES		88 296.05	97 131.31
D. Résultat à reporter	693	- 209 827.04	- 209 827.04
1. Bénéfice à reporter (-)			
693000 BENEFICE A REPORTER		- 209 827.04	- 209 827.04

Affaire n° 63/09 : Arrêts des Comptes et Bilan de l'exercice 2008. -----

M. LE BUSSY, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

MM. MAZY, LE BUSSY et DELIRE interviennent successivement. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Les membres des groupes PS et MR sont pour, les membres du groupe ECOLO sont contre, les membres du groupe CDH s'abstiennent.

Décision : le Conseil adopte la résolution: -----

Le Conseil provincial, -----

VU les articles L2212-68, L2232-8, L2231-9 et de l'arrêté du 22/04/2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux ; -----

VU les comptes et bilan de l'exercice 2008 ; -----

VU la proposition du Collège Provincial ; -----

VU l'avis de sa 6^e Commission ; -----

ARRETE -----

Article 1^{er} : Les Comptes et Bilan de l'exercice 2008 tels qu'établis par le Receveur Provincial et soumis à notre Assemblée par le Collège Provincial, sont arrêtés aux montants suivants : -----

Compte budgétaire		2008	2007 PI
Ordinaire	Rés. Budgétaire	8.154.118,03 €	3.688.416,75 €
	Rés. Comptable	11.951.228,39 €	8.106.707,27 €
Extraordinaire	Rés. Budgétaire	6.952.608,05 €	2.800.899,00 €
	Rés. Comptable	16.440.960,50 €	11.886.778,62 €
Compte de résultat			
Résultat		10.582.360,32 €	4.455.421,86 €
BILAN			
Total du Bilan		231.356.226,83 €	224.228.023,88 €
Éléments hors bilan			
fonds de pensions ÉTHIAS		51.294.010,94 €	49.907.354,95 €
Garanties de la Province au profit de tiers		26.429.709,38 €	29.494.760,14 €

Article 2 : Le présent arrêté ainsi que les comptes sommaires seront insérés au Bulletin Provincial. -----

Affaire n°64/09 : Comptes 2008 – Ajustements budgétaires à l'utilisation des enveloppes budgétaires conformément à l'article 10 de l'A.R. du 02/06/1999 du RGCP.-----

M. LE BUSSY, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met le rapport de la Commission aux voix. Décision : le Conseil prend acte à l'unanimité la résolution : -----

Le Conseil provincial, -----

VU la situation de certains articles de crédits de dette et de crédits de non-valeurs en dépassement budgétaires, au budget 2008 ; -----

VU l'Arrêté Royal du 02/06/1999 portant le Règlement Général de la Comptabilité Provinciale et principalement son article 10, qui reprend : -----

«Les crédits de dépenses ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles que leur assigne le budget. -----

Ils sont limitatifs, à l'exception de ceux relatifs à des dépenses prélevées d'office. -----

La limitation visée à l'alinéa 2 s'applique, pour les dépenses obligatoires du service ordinaire, au total des crédits portant les mêmes codes fonctionnels et économiques, limités aux trois premiers chiffres en ce qui concerne le code fonctionnel et limité aux deux premiers chiffres en ce qui concerne le code économique. -----

Les modifications qui résultent de l'alinéa précédent sont portées à la connaissance du Conseil provincial. » -----

ETANT DONNE que cette technique permet de faire « glisser » des crédits entre des articles budgétaires dont les 3 premiers chiffres du code fonctionnel et les 2 premiers chiffres du code économique sont identiques ; -----

VU la liste des ajustements budgétaires proposés en annexe ; -----

VU que ces ajustements budgétaires doivent être portés à la connaissance du Conseil Provincial ; -----

VU la proposition de notre Collège Provincial et l'avis de sa 6^e Commission ; -----

ARRETE -----

Article unique : -----

- Il est porté à la connaissance du Conseil Provincial, la liste des ajustements budgétaires proposés par le Receveur Provincial. -----

Compte Ordinaire 2008 - Dépenses - Vérification et ajustement des enveloppes

Article	Enveloppe	Libellé	Credit Final	Engagé	Disponible	Ajustement
922108/43003/004	922/43	AMORT. D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA PARTICIPATION DE LA PROVINCE RELAT. A L'HABITAT PERMANENT EN ZONES TOURISTIQUES	12.895	12.894,33	0,67	
922055/43003/000	922/43	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX ET EQUIPEMENT DU SERVICE DU LOGEMENT	1.531	1.116,65	414,35	
922055/43003/001	922/43	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'OCTROI DE PRETS LOGEMENT COMPLEMENTAIRES AUX PARTICULIERS	3.301.696	3.392.960,17	-91.264,17	91.265,00
922055/43003/002	922/43	AMORT. D'EMPR. CONTRACTES POUR L'OCTROI DE PRETS COMPLEM. AUX PARTICULIERS POUR LA CONST. D'HABITATIONS MOYENNES	0	0,00	0,00	
922055/43003/003	922/43	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'OCTROI DE PRETS LOGEMENT AU PERSONNEL PROVINCIAL	1.954.464	1.858.932,07	95.531,93	-91.265,00
922055/43003/004	922/43	AMORTISS. D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA PARTICIPATION DE LA PROVINCE RELATIVE A L'HABITAT PERMANENT EN ZONE DE LOISIRS	0	0,00	0,00	
922055/43003/020	922/43	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA PARTICIPATION AU CAPITAL DES SOCIETES DE LOGEMENT SOCIAL	2.273	2.272,46	0,54	
922055/43003/050	922/43	AMORT. D'EMPR. CONTRACTES POUR PARTICIPATION AU PARTENARIAT AU SERVICE D'UN AMENAGEMENT DE TERRITOIRE DE QUALITE	0	0,00	0,00	
922055/43003/060	922/43	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR LES CONSORTIUMS	92.448	92.447,12	0,88	
Total de l'enveloppe 922/43			5.365.307	5.360.623	4.684	0
922108/65000/004	922/65	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA PARTICIPATION DE LA PROVINCE RELAT. A L'HABITAT PERMANENT EN ZONES TOURISTIQUES	7.308	7.307,49	0,51	
922055/65000/000	922/65	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX ET EQUIPEMENT DU SERVICE DU LOGEMENT	517	301,99	215,61	
922055/65000/001	922/65	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'OCTROI DE PRETS LOGEMENT COMPLEMENTAIRES AU PARTICULIERS	1.627.050	1.695.311,29	-68.261,29	68.262,00
922055/65000/002	922/65	INT. DEMPRUNTS CONTRACTES POUR OCTROI DE PRETS COMPL. AUX PARTICULIERS POUR LA CONST. D'HABITATIONS MOYENNES	0	0,00	0,00	
922055/65000/003	922/65	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'OCTROI DE PRETS LOGEMENT AU PERSONNEL PROVINCIAL	792.571	726.000,90	66.570,10	-66.570,00
922055/65000/004	922/65	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA PARTICIPATION DE LA PROVINCE RELATIVE A L'HABITAT PERMANENT EN ZONE DE LOISIRS	0	0,00	0,00	
922055/65000/020	922/65	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA PARTICIPATION AU CAPITAL DES SOCIETES DE LOGEMENT	610	609,20	0,80	
922055/65000/050	922/65	INT. D'EMPR. CONTRACTES POUR PARTICIPATION AU PARTENARIAT AU SERVICE DES ZONES DE LOISIRS	0	0,00	0,00	
922055/65000/060	922/65	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR LES CONSORTIUMS	64.320	62.253,14	2.066,86	-1.692,00
922055/65001/000	922/65	INTERETS D'EMPRUNTS A CONTRACTER POUR TRAVAUX ET EQUIPEMENT POUR LE SERVICE DU LOGEMENT	0	0,00	0,00	
922055/65001/001	922/65	INTERETS D'EMPRUNTS A CONTRACTER POUR L'OCTROI DE PRETS COMPLEMENTAIRES AUX PARTICULIERS	0	0,00	0,00	
922055/65001/003	922/65	INTERETS D'EMPRUNTS A CONTRACTER POUR L'OCTROI DE PRETS LOGEMENT AU PERSONNEL PROVINCIAL	0	0,00	0,00	
Total de l'enveloppe 922/65			2.492.376	2.491.783	593	0

 Arrivée de M. le Gouverneur, Denis MATHEN, à 11 h 00. -----

 Affaire n°82/09 : 1^{er} tableau des modifications budgétaires. -----

M. LE BUSSY, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. COLLIN, Mme LAMBERT, MM. DELIRE, NOTTE, VAN ESPEN, COLLIN, BISCARI, NOTTE, BISCARI, VAN ESPEN interviennent successivement. -----

M. VAN ESPEN introduit une proposition d'amendement. -----

 Arrivée de M. Joseph DAUSSOGNE (PS) à 11 h 20. -----

 M. le Président met la proposition d'amendement aux voix. Les membres des groupes PS et MR sont pour, les membres des groupes CDH et ECOLO sont contre. Décision : Le Conseil adopte la proposition d'amendement : -----

 Modifier le premier tableau des modifications budgétaires comme suit : -----

1°) -----

- Ajout de 33.000 € au 771107/61320/002 « Remboursement à la Société archéologique en fonction de la convention adoptée par le Conseil provincial du 19/06/09 ». -----
- Retrait de 33.000 € au 771107/62011/001 « Remboursement à la Société archéologique de Namur en matière de frais de personnel ». -----
- Ajout de 33.000 € au 771107/61320/002-2008 « Remboursement à la Société archéologique en fonction de la convention adoptée par le Conseil provincial du 19/06/09 ». -----
- Retrait de 33.000 € au 771107/64261/001-2008 « Subside à la Société archéologique de Namur ». -----

Cette modification est nécessitée par une interprétation trop limitative de l'avenant à la convention entre la Province et la Société archéologique relatif à la gestion du MAAN tel qu'adopté par le Conseil provincial du 19/06/09. -----

Cet avenant prévoit en effet que les 33.000 € dont question ne se limitent pas au remboursement des frais de personnel comme l'atteste l'art. 3 dudit avenant qui stipule que « La Province de Namur ristournera à la Société archéologique, pour 2008 et les années suivantes, un montant plafonné à 33.000 € La Société archéologique de Namur affectera ce montant à des dépenses en faveur du MAAN, telles que prévues dans le décret susmentionné. L'ASBL sera remboursée sur base de justificatifs visés par le Service financier de la Province ». -----

Le décret dont question précise quant à lui en son article 9 que : « (...) Le Gouvernement alloue une subvention annuelle aux musées reconnus par la Communauté française en vertu du présent décret en vue de : -----

- l'optimisation des fonctions muséales (Ndlr : acquisition, conservation et préservation, recherche ou diffusion) de manière équilibrée sur le plan des fonctions dans un cadre au moins triennal ; -----
- l'établissement et le maintien d'une structure de base de membres du personnel correspondant aux critères énoncés à l'art. 8, 4 ; -----
- la formation permanente du personnel et des collaborateurs du musée ; -----
- la réalisation de projets de création, d'aménagement et de développement. ». -----

Nous proposons dès lors au Conseil d'approuver cette modification étant établi que l'intitulé « Remboursement à la Société archéologique en matière de frais de personnel » est trop limitatif quant aux possibilités d'utilisation du montant octroyé. -----

Le même exercice doit être appliqué pour les exercices antérieurs (2008). -----

2°) -----

- Retrait de 20.000 € au 762028/64000/000 « Subside pôle fromager » -----
- Ajout de 20.000 € au 732028/64000/000 « Subside pôle fromager » -----

Cette modification fait suite à une erreur technique (mauvais n°d'article) qui n'a pu être constatée par la 6^{ème} Commission réunie le 22 juin dernier. -----

Nous proposons donc au Conseil de marquer également son accord sur cette proposition d'amendement. -----

3°) -----

Retrait de 7.500 au 732060/23000/000 « « Installations – Machines – Equipements de la Ferme de St Quentin » -----

- Ajout de 7.500 au 732060/24101/000 « Maintenance extraordinaire des véhicules et matériel roulant de la Ferme de St Quentin » -----
- Retrait de 7.500 au 732060/17010/000 « Emprunt pour installation machines & équipements de la Ferme de St Quentin -----
- Ajout de 7.500 au 732060/17010/005 « Emprunt pour maintenance extraordinaire des véhicules et matériel roulant ». -----

Cette modification s'explique par la nécessité de procéder à la réparation urgente d'un tracteur de l'ETPA qui a été l'objet d'une panne exceptionnelle et fortuite. Cette modification ne change en rien l'équilibre budgétaire. -----

Le Président fait voter la résolution telle qu'amendée à haute voix et par appel nominal. Le tirage au sort désigne M. VUYLSTEKE pour commencer l'appel. Décision : 43 votants, 29 voix pour, 14 voix contre. -----

POUR : Marie-Claude ABSIL-LAHAYE, Françoise BAILY-BERGER, Claude BULTOT, Philippe BULTOT, Robert CAPPE, Robert CLOSSET, Joseph DAUSSOGNE, Maxime DELAITE, Luc DELIRE, Yves DEPAS, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves DERMAGNE, Joseph DETHY, Bernard DUCOFFRE, Véronique FABRIS, Nadine GUISSSET, Anne HUMBLET, Martine JACQUES, Robert JOLY, Natalie MARICHAL, Jacky MATHY, Dominique NOTTE, Yvan PETIT, Bernard PONCELET, Fabien SCAILLET, Khalid TORY, Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE, Michel WAUTHIER.-----

CONTRE : Etienne BERTRAND, Patrick BISCARI, Guy CARPIAUX, Etienne CLEDA, Alain COLLIN, Philippe HUBAUX, Laurence LAMBERT, Gauthier LE BUSSY, Virginie MARCHAL, Jacques MAZY, Françoise NAHON-DELFORGE, Lionel NAOMé, André PIERARD, Michel SOMVILLE. -----

Le Conseil adopte la 1^{re} modification budgétaire à laquelle est joint :-----

AVIS DU RECEVEUR PROVINCIAL, -----

J'ai bien pris connaissance du contenu du premier tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2009, incluant les différentes modifications liées au compte 2008 et dont les résultats sont les suivants : -----

	Budget 2009 initial	mb1/2009	Résultats après mb1/2009
BUDGET ORDINAIRE			
Exercice Propre	526.895,00 €	1270.742,00 €	654.637,00 €
Exercices Antérieurs	8.652.979,00 €	3.591.403,00 €	12.244.382,00 €
Prélèvements	- 721.938,00 €	- 164.508,00 €	- 886.446,00 €
TOTAL	8.457.936,00 €	3.554.637,00 €	12.012.573,00 €
BUDGET EXTRAORDINAIRE			
Exercice Propre	- 5.524.947,00 €	2.006.258,00 €	- 3.518.689,00 €
Exercices Antérieurs	4.923.807,00 €	2.640.555,00 €	7.564.362,00 €
Prélèvements	899.267,00 €	- 584.050,00 €	315.271,00 €
TOTAL	298.127,00 €	4.062.763,00 €	4.360.890,00 €

Ces modifications, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire, ne suscitent aucune remarque de ma part.-----

Affaire n°83/09 : 1^{er} tableau des modifications budgétaires -- Autorisation d'emprunt. -----

M. LE BUSSY, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. VAN ESPEN introduit une proposition d'amendement. -----

M. le Président met la proposition d'amendement aux voix. Les membres des groupes PS et MR sont pour, les membres des groupes CDH et ECOLO sont contre. Décision : Le Conseil adopte la proposition d'amendement : -----

Modifier le tableau de prévision d'emprunts en plus comme suit : -----

Supprimer -----

Recettes	Dépenses	Libellé	Montant	Durée probable	Remarques
732060/17010/000	732060/23000/000	Equipement de la ferme de l'ETPA	34.000	10	Mélangeuse pailleuse-report 2008

Ajouter -----

732060/17010/000	732060/23000/000	Equipement de la ferme de l'ETPA	26.500	10	Mélangeuse pailleuse-report 2008
732060/17010/005	732060/24101/000	Maintenance extra véhicule saint quentin	7500	5	Panne tracteur

Cette modification est la suite logique (autorisation d'emprunt) de l'amendement voté à l'affaire 82/09. -----

M. le Président met la résolution telle qu'amendée aux voix. Les membres des groupes PS et MR sont pour, les membres des groupes CDH et ECOLO sont contre. Décision : le Conseil adopte la résolution: -----

Le Conseil provincial, -----

VU le 1^{er} tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2009 ; -----

VU la proposition du Collège Provincial; -----

VU l'article L2222-1 de l'arrêté du 22/4/2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux ; -----

Article unique: -----

VU l'avis de sa 6^e Commission; -----

ARRÊTÉ -----

Le Collège provincial est autorisé à contracter, conformément à la législation sur les marchés publics, les emprunts repris au 1^{er} tableau des modifications budgétaires, en vue de financer les dépenses extraordinaires y prévues (cfr. Tableau en annexe).-----

1^{er} tableau des modifications budgétaires-Prévisions d'emprunts en moins

recettes	Dépenses	Libellés	Montants	Durée probable	Remarques
124012/17010/004	124012/27101/003	Travaux en matière d'économie d'énergie	- 5.660	20	Trop emprunté en 2007
139093/17010/003	139093/23100/001	Matériel informatique relatif à l'informatisation générale	- 36.000	5	Rationalisation du parc d'imprimantes
139093/17010/007	139093/23000/001	Equipements liés à l'informatisation générale	- 110.000	10	Transfert vers 23100 car manque de crédit pour achat de matériel
353082/17010/000	353082/23000/000	Equipement pour l'Ecole du feu	- 3.740	10	Transfert vers 23001 car maintenance et pas achat d'appareils
732028/17010/000	723028/23000/000	Equipement de l'ETPA	- 6.000	10	Berne tactile-intervention de l'association des parents
732028/17010/005	732028/27101/000	Travaux à l'ETPA	- 185.000	20	Transfert vers 27001 pour étude atelier ferme
735030/17010/004	735030/27101/000	Travaux à l'EHN	- 53.577	20	Perception de subsides en plus
735034/17010/003	735034/27101/000	Travaux à l'IPES	- 212.516	20	Remplacement châssis
762090/17010/005	762090/27101/000	Travaux Audio-visuel	- 1.210	20	Trop emprunté en 2008
771106/17010/000	771106/27101/000	Travaux musée rops	- 30.000	20	Remplacement chaudières
790044/17010/002	790044/27101/001	Travaux à la cathédrale	- 29.166	20	Augmentation des subsides
			- 672.869		

1^{er} tableau des modifications budgétaires-Prévisions d'emprunts en plus

recettes	Dépenses	Libellés	Montants	Durée probable	Remarques
104002/17010/000	104002/24100/000	Achat de vélos électriques	20.000	5	
104007/17010/002	104007/23000/000	Equipement des services généraux	2.650	10	Lave-linge et séchoir
104070/17010/000	104070/23000/000	Equipement des Relations publiques	5.000	10	Panneaux CLIP
104070/17010/002	104070/24000/000	Mobilier des Relations publiques	5.000	10	5 fauteuils
121085/17010/000	121085/24000/000	Mobilier des services du Receveur	1.000	10	2 sièges
124012/17010/000	124012/27101/001	Travaux Patrimoine privé	2.500	20	APG-aménagement bureau
124088/17010/000	124088/27101/001	Travaux au campus	50.000	20	Aménagement auditoire 250
134008/17010/004	134008/24100/000	Véhicule pour l'imprimerie	40.000	5	
137013/17010/001	137013/27101/003	Travaux de sécurité aux bâtiments	50.000	20	désamiantage
137013/17010/013	137013/24100/000	Véhicule pour le STPI	17.000	5	VW Caddy
137014/17010/003	137014/24100/000	Véhicule pour l'équipe d'entretien	34.000	5	Camionnette Crafter
139093/17010/003	139093/23100/001	Matériel informatique relatif à l'informatisation générale	223.148	5	Achats reportés de 2008 + transfert du 23000
335082/17010/004	335082/27101/000	Travaux à l'Académie de police	5.600	20	Déplacement muret + bacs de récupération
353082/17010/003	353082/23001/000	Maintenance équipement Ecole du feu	5.155	10	Maintenance appareils respiratoires
420016/17010/008	420016/24100/000	Véhicule pour le STP Voiries	45.000	10	Epareuse-report 2008

421016/17010/003-2008	421016/27201/001-2008	Travaux aux routes provinciales	567.530	20	MB liée au compte 2008
484017/17010/000-2008	484017/27101/000-2008	Travaux aux cours d'eau	27.791	20	MB liée au compte 2008
484017/17010/001	484017/23000/000	Equipement du service Cours d'eau	20.000	10	Broyeur-report 2008
610024/17010/000	610024/23000/000	Equipement pour l'OPA	7.800	10	Appareil ELIX + nacelles de présentation achat
706027/17010/000	706027/27101/001	Achat et aménagement maison du M.-E. à Gembloux	800.000	30	
706027/17010/003	706027/27101/000	Travaux à l'IOG	50.000	20	Maintenance intérieure maisons du Mieux-Etre
732028/17010/000	732028/23000/000	Equipement à l'ETPA	26.000	10	Tracteur tondeuse –cisaille-report 2008
732028/17010/005	732028/27101/000	Travaux à l'ETPA	20.000	20	Aménagement salle des profs
732028/17010/008	732028/27001/000	Aménagement en cours sur terrain de l'ETPA	115.000	20	Assainissement site sur terrain MET (destruction hangar ...)
732060/17010/000	732060/23000/000	Equipement de la ferme de l'ETPA	26.500	10	Mélangeuse pailleuse-report 2008
732060/17010/005	732060/24101/000	Maintenance extra véhicule saint quentin	7500	5	Panne tracteur
735030/17010/000-2008	735030/23000/000-2008	Equipement de l'EHP	19.081	10	MB liée au compte 2008
735030/17010/004	735030/27101/000	Travaux à l'EHP	7.500	20	Réorganisation secrétariat-direction
735079/17010/003	735079/27101/000	Travaux à l'EPEEG	18.750	20	Rénovation conciergerie
735079/17010/004	735079/27000/000	Achat de terrains pour l'EPEEG	270.000	30	
760039/17010/006	760039/27101/000	Travaux au DPC	296.320	20	Traitement eau de la piscine
762037/17010/006	762037/24101/000	Maintenance extraordinaire de véhicules du DPC	8.743	5	Remplacement moteur véhicule VWLT
762090/17010/005	762090/27101/000	Travaux service Audio-	15.000	20	Aménagement local « prise de son » +

			visuel				mise en conformité des sanitaires
771107/17010/000	771107/27101/000		Travaux au Service des Musées	274.956	20		Climatisation-alimentation humidificateurs
771107/17010/004	771107/23000/000		Equipement pour le Service des Musées	36.000	10		9 humidificateurs
790044/17010/002	790044/27101/001		Travaux à l'église cathédrale	7.906	20		Etude renouvellement chauffage
833046/17010/000	833046/27101/000		Travaux au CARP de Philippeville	5.000	20		paratonnerre
870049/17010/005	870049/24101/000		Maintenance extraordinaire des véhicules de l'IPHS	14.300	10		Rénovation du lettrage du véhicule de l'Unité Médicale Mobile
				3.147.730			

3^e Commission : -----

Affaire n^o 40/09 : Administration de la Culture, du Tourisme et des Loisirs – Vacance d'emploi de Premier Directeur – Promotion. -----

M. le Président déclare le huis clos et demande à toutes les personnes étrangères à l'assemblée de quitter la séance à l'exception de M. le Gouverneur, M. le Greffier provincial et de Mme SCHUEREMANS.-----

Proclamation du huis clos à 11 heures 50 -----

Présents au prononcé du huis clos : -----

Groupe PS : Claude BULTOT, Jean-Louis CLOSE, Joseph DAUSSOGNE, Maxime DELAITE, Yves DEPAS, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves DERMAGNE, Véronique FABRIS, Martine JACQUES, Robert JOLY, Natalie MARICHAL, Dominique NOTTE, Yvan PETIT, Bernard PONCELET, Khalid TORY. -----

Groupe MR : Marie-Claude ABSIL-LAHAYE, Françoise BAILY-BERGER, Philippe BULTOT, Robert CAPPE, Robert CLOSSET, Luc DELIRE, Joseph DETHY, Bernard DUCOFFRE, Nadine GUISET, Anne HUMBLET, Jacky MATHY, Fabien SCAILLET, Stéphanie THORON, Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE, Michel WAUTHIER.--

Groupe CDH : Etienne BERTRAND, Patrick BISCARI, Guy CARPIAUX, Alain COLLIN, Jacques MAZY, Françoise NAHON-DELFORGE, Lionel NAOMé.-----

Groupe ECOLO : Etienne CLEDA, Philippe HUBAUX, Laurence LAMBERT, Gauthier LE BUSSY, Virginie MARCHAL, André PIERARD, Michel SOMVILLE. -----

Reprise de la séance publique à 12 heures 10 -----

Présents à la reprise de la séance publique-----

Groupe PS : Claude BULTOT, Jean-Louis CLOSE, Joseph DAUSSOGNE, Maxime DELAITE, Yves DEPAS, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves DERMAGNE, Véronique FABRIS, Martine JACQUES, Robert JOLY, Natalie MARICHAL, Dominique NOTTE, Yvan PETIT, Bernard PONCELET, Khalid TORY. -----

Groupe MR : Marie-Claude ABSIL-LAHAYE, Françoise BAILY-BERGER, Philippe BULTOT, Robert CAPPE, Robert CLOSSET, Luc DELIRE, Joseph DETHY, Bernard DUCOFFRE, Nadine GUISET, Anne HUMBLET, Jacky MATHY, Fabien SCAILLET, Stéphanie THORON, Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE, Michel WAUTHIER.--

Groupe CDH : Etienne BERTRAND, Patrick BISCARI, Guy CARPIAUX, Alain COLLIN, Jacques MAZY, Françoise NAHON-DELFORGE, Lionel NAOMé.-----

Groupe ECOLO : Etienne CLEDA, Philippe HUBAUX, Laurence LAMBERT, Gauthier LE BUSSY, Virginie MARCHAL, André PIERARD, Michel SOMVILLE. -----

M. le Président met le rapport de la Commission qui propose le report du dossier aux voix.

Décision : le Conseil adopte à l'unanimité le rapport de la Commission : -----

Les membres de la 3^e Commission ont pris connaissance de ce dossier et plus particulièrement des titres et mérites des candidats. -----

Dès lors qu'il s'agit d'effectuer un choix en tenant compte de l'expérience la plus adéquate en vue de l'exercice de la fonction en cause mais que le dossier manque d'informations précises sur l'expérience "la plus adéquate" au regard du profil et des exigences de la fonction à pourvoir, nous suggérons, à l'unanimité, aux membres du Conseil provincial de ne pas se prononcer sur ce dossier et de charger le Collège provincial de redéfinir une procédure plus à même de conduire à la désignation de la personne la plus idoine à remplir la fonction de Premier Directeur du secteur de l'Administration de la Culture, du Tourisme et des Loisirs. ---

La séance est levée à 12 heures 12. -----

Pour accord au titre de rapport succinct, le 26 juin 2009

Daniel GOBLET,
Greffier Provincial

Procès-verbal ainsi adopté à Namur, le 25 septembre 2009

Daniel GOBLET,
Greffier Provincial

Philippe BULTOT,
Président

